

COMPTE RENDU

PAR LE

CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

SUR SON

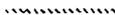
ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1845.



MESSIEURS,

Le Conseil d'Etat satisfaisant au devoir que lui impose l'art. 42 de la constitution, a l'honneur de soumettre au Grand Conseil le compte rendu de son administration pour l'année 1845.

Ce rapport sera divisé en quatre parties, correspondant à la répartition des travaux de l'administration en quatre départements.



TROISIÈME PARTIE.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Académie.

PROFESSEURS.

A. *Professeurs ordinaires.*

L'académie a acquis dans le courant de l'année passée un nouveau membre dans la personne de M. Melegari, nommé professeur ordinaire de la faculté de droit, pour le droit international et la philosophie du droit, et chargé en outre des cours sur les sciences sociales et politiques. Par cette nomination, le nombre des professeurs ordinaires se trouve maintenant de 13, et l'académie a fait un pas de plus vers la complète exécution de l'art. 8 de la loi. M. Melegari a été nommé sans examen, en vertu de l'art. 18 de la loi; il avait donné plusieurs cours à titre de professeur extraordinaire, sur les objets attachés à l'enseignement de la chaire à laquelle il a été appelé.

Deux concours sont maintenant ouverts; l'un pour la chaire de littérature latine, jusqu'au 1^{er} septembre 1844; l'autre pour la chaire de droit civil, jusqu'au 13 août 1845.

B. *Cours libres*

Ces cours sont donnés par des personnes qui s'intéressent au développement des études académiques et qui demandent l'autorisation d'offrir aux étudiants, sans rétribution de leur part, ni de celle de l'Etat, dans une salle de l'académie, un enseignement sur quelque objet important de la science.

Deux cours libres ont été donnés dans le semestre d'été, l'un sur la zoologie, et l'autre sur la procédure civile pratique. Tous les deux ont été suivis par un bon nombre d'étudiants et d'externes.

Un cours de géologie, donné dans le même semestre, sur le pied de cours libre, a été suivi par 8 ou 9 auditeurs assidus. Pendant le semestre d'hiver, il s'est donné 3 cours de cette espèce : un cours de littérature italienne, suivi par environ 8 auditeurs ; un cours sur le calcul différentiel et intégral, suivi par une quinzaine d'étudiants ; enfin un cours de droit romain, fréquenté par 14 à 20 auditeurs.

C. *Professeurs honoraires.*

Les professeurs honoraires dont le rapport de l'année dernière comptait 12, sont maintenant au nombre de 14. M. le doyen Bridel et M. Lardy, l'un des conservateurs du Musée cantonal en ont reçu le brevet, le premier pour l'histoire nationale, le second pour la minéralogie et la géologie.

ÉTUDIANTS.

Le nombre des étudiants a continué de s'accroître. Le catalogue de l'année passée portait les noms de 124 étudiants et externes ; celui de cette année en annonce 163, savoir :

| | | | | | | | |
|----|-----------|----|----|------|-----------------|---------------|------------------|
| 19 | étudiants | et | 51 | ext. | dans la faculté | des lettres | et des sciences. |
| 40 | » | 4 | » | | | de théologie. | |
| 19 | » | 30 | » | | | de droit. | |

Sans doute ce nombre doit être réduit ; car plusieurs des étudiants inscrits dans le catalogue ne sont pas présents à Lausanne. Quelques-uns (la plupart de ceux-ci ont à peu près terminé leurs examens) sont rentrés dans leurs familles ; d'autres ont accepté des places dans l'étranger ou dans le pays. Un certain nombre sont allés pour quelque temps en Allemagne, soit pour apprendre la langue, soit dans l'intérêt de leurs études en général ; enfin, quelques étudiants figurent encore dans le catalogue, quoique l'on ait tout lieu de présumer qu'ils ont quitté l'Académie. On maintient leur inscription pendant 7 ans, à dater de leur entrée à l'académie.

L'amélioration remarquée l'année passée, dans la fréquentation des cours, a continué; le tableau suivant en fournira la preuve :

Interprétation d'auteurs latins :

| | |
|---|---------------|
| Horace, art poétique, environ | 25 auditeurs. |
| Cicéron, de naturâ deorum | 12 » |
| » pro Milonc | 12 » |

Le premier cours est suivi également par les étudiants qui se destinent au droit et par ceux qui se vouent à la théologie; mais ces étudiants se partagent pour les deux autres cours.

| | |
|---|---------|
| Histoire littéraire des orateurs grecs, | 20 à 25 |
| Explication de Pindare, | 8 à 10 |
| Littérature française, un assez grand nombre d'étrangers à l'académie, | 120 |
| Philosophie, environ | 40 |
| Economie politique, | 26 à 28 |
| Histoire, environ | 50 |
| Astronomie, | 3 à 5 |
| Géométrie descriptive, | 15 à 20 |
| Physique des corps pondérables, | 25 à 30 |
| Calorique, | 30 à 35 |
| Chimie inorganique, | 8 à 9 |
| Chimie analytique, | 3 à 4 |
| Zoologie, | 22 |
| Botanique, | 12 |
| Langue hébraïque, | 8 à 9 |
| Exégèse de l'ancien Testament, | 8 à 9 |
| Exégèse du nouveau Testament, | 8 à 9 |
| Herméneutique, | 6 à 7 |
| Histoire de la réformation, | 10 à 15 |
| Histoire des missions (fin du cours), | 2 à 3 |
| Explication de morceaux choisis des pères de l'église, | 4 à 6 |
| Morale chrétienne, | 12 à 15 |

| | |
|--|---------|
| Dogmatique (fin du cours), | 5 à 7 |
| Catéchétique, | 15 à 20 |
| Exercices de prédication, | 5 à 15 |
| Philosophie du christianisme, environ 60 dont plusieurs étrangers à l'académie, | 60 |
| Droit romain, | 6 à 7 |
| Droit civil, | 50 à 55 |
| Droit public de la Suisse, | 15 à 18 |
| Droit international, | 12 à 14 |
| Histoire du droit, | 10 à 12 |

On peut voir, par ce tableau, que si l'on doit se féliciter de quelques progrès, la fréquentation des leçons n'est pas tout-à-fait ce qu'elle devrait être, et que s'il y a des étudiants zélés et assidus, il en est aussi qui mettent trop peu d'empressement à profiter des secours que l'enseignement public leur offre. On doit toutefois remarquer que plusieurs étudiants inscrits dans les facultés spéciales appartiennent de fait, par les cours qu'ils suivent, à celle des lettres et des sciences. Il y a aussi des distinctions à établir entre les divers cours, suivant qu'ils sont nécessaires à un plus ou moins grand nombre d'étudiants, pour obtenir un diplôme de licencié.

Le tableau des examens fournit encore une preuve du progrès que l'on a signalé. Tandis que l'année passée 149 examens avaient été subis, il en a été subi 208 dans le courant de celle-ci.

Ces examens se répartissent comme suit :

| FACULTÉS. | Examens. | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------|--------|
| | ADMIS | | | NON ADMIS | TOTAL. |
| | avec une complète satisfaction. | avec satisfac- tion. | sim- ple- ment. | | |
| Des lettres et des sciences | 3 | 29 | 77 | 36 | 145 |
| De théologie | « | 2 | 16 | 5 | 23 |
| De droit | 2 | 6 | 25 | 7 | 40 |
| | 5 | 37 | 118 | 48 | 208 |

De ces 208 examens, 117 ont été subis par des élèves qui se destinent à la théologie, 78 par des élèves qui se destinent au droit, les autres par des jeunes gens inscrits dans la faculté des lettres et des sciences, mais dont le but d'étude n'est pas connu.

Si l'on considère : 1° que la plupart des externes ne subissent aucun examen, et que cette catégorie est fort nombreuse ; 2° que quelques-uns des étudiants dont les noms figurent encore dans le catalogue ont vraisemblablement quitté l'académie, on se convaincra que 208 examens subis dans le cours d'une année forment un total assez satisfaisant et qui prouve qu'en général les élèves ne négligent point leurs études. L'académie insiste sur ce point et sur les autres qui paraissent marquer des progrès réels. L'autorité et le pays, dit-elle, doivent connaître des faits constatés et qui renferment en eux des gages d'avenir et des preuves que le but de l'établissement de l'académie sera peu à peu et de plus en plus atteint.

Licences.

L'académie n'a délivré cette année qu'un seul diplôme de licencié.

Concours.

Les examens de concours pour des prix sur des sujets spéciaux proposés plusieurs mois d'avance, ont présenté aussi un résultat un peu plus favorable que l'année passée.

Cependant sur les 42 concours qui avaient été ouverts, huit seulement ont donné lieu à des examens. Les commissions d'examen ont été en général satisfaites, et tous les concours, à l'exception d'un seul, ont reçu des prix ou des accessits.

ETABLISSEMENTS ATTACHÉS A L'ACADÉMIE.

Bibliothèque cantonale.

Ensuite des pleins pouvoirs accordés au Conseil d'Etat, par le Grand Conseil, pour l'administration de la bibliothèque cantonale, un règlement a été arrêté et rendu public.

D'après ce règlement, l'administration de la bibliothèque est confiée à une commission composée de cinq membres, savoir :

1^o Deux professeurs de l'académie, pris dans des facultés différentes.

2^o Trois membres choisis en dehors des personnes chargées d'un enseignement régulier à l'académie.

Il y a un bibliothécaire et un aide.

La bibliothèque est ouverte six fois chaque semaine et chaque fois pendant quatre heures consécutives.

La distribution des livres a lieu au moins deux fois par semaine.

Cet établissement continue d'ailleurs à être dans un état très-satisfaisant, et l'académie, qui en surveille l'administration, témoigne de nouveau qu'elle est dirigée avec un grand soin.

La bibliothèque léguée par M. le général de la Harpe a été ajoutée, pendant le courant de l'année, au corps de la collection, qui se trouve ainsi enrichie d'un grand nombre de bons ouvrages.

Plusieurs acquisitions importantes ont été faites dans le courant de l'année.

Cabinet de physique.

Cette collection est en très-bon ordre.

Le cabinet a reçu un accroissement rapide, et cette année encore des instruments et des appareils précieux ont pris place dans la collection.

Cabinet de chimie.

Le cabinet de chimie s'est fort accru pendant cette année. La collection des produits chimiques se compose maintenant de 900 échantillons de substances différentes, et elle est dans un ordre excellent.

La collection minéralogique destinée à l'enseignement est arrangée avec beaucoup de soin. Elle ne renferme plus d'échantillons de roches ; mais elle offre une suite de 1200 échantillons d'espèces minérales, dont un nombre considérable sont nouveaux.

*Musée d'histoire naturelle.**Collection de minéralogie.*

Les diverses collections de minéraux qui existaient au musée et dont la classification primitive avait été conservée, ont été réunies et fondues en une seule collection d'étude, qui, ainsi que cela avait été annoncé, a été arrangée et classée d'après le système de Brongniart.

La collection minéralogique a fait peu d'acquisitions cette année ; il sera nécessaire de se procurer quelques substances dont elle est encore au dépourvu, afin de la mettre à jour des nouvelles découvertes.

Collection géologique.

En attendant que l'addition de nouvelles salles permette de procéder à une exhibition de nos collections paléontologiques, on cherche à les utiliser et à rendre les recherches faciles, en plaçant sur chaque tiroir des étiquettes qui en indiquent le contenu.

On a reçu un troisième envoi de fossiles du Jura soleurois et argovien, recueillis par M. Gressly.

La collection des roches du district d'Aigle s'est augmentée

d'un certain nombre d'échantillons et de quelques fossiles intéressants.

La collection des fossiles du Jura vaudois a aussi reçu quelque accroissement.

Le bel ouvrage de M. le professeur Agassiz sur les poissons fossiles a été terminé. On a reçu la 18^e livraison, qui est la dernière.

Collection botanique.

La collection précieuse de plantes suisses formée par M. Schleicher n'avait pas été visitée en entier depuis qu'on en a fait l'acquisition, cette opération était urgente. M. Thomas, de Bex, a bien voulu l'entreprendre; il s'en est acquitté avec soin et intelligence.

Zoologie.

Cette partie de nos collections a reçu dans le courant de 1844 des améliorations et des augmentations importantes.

Les collections de mammifères ont été augmentées en 1843, soit par des dons, soit par des achats de plusieurs sujets intéressants. Dans le nombre, il faut mentionner l'acquisition d'une giraffe qui fait l'ornement du musée. On a affecté à cet achat une partie d'un legs de 2000 fr. fait au musée par M. Mayor de la Gordanne.

Antiquités.

Le comité archéologique a continué à transmettre les objets qui lui sont parvenus pour le musée. Ils sont nombreux et n'attendent, pour être mis en évidence, qu'un local où ils puissent être convenablement exposés aux regards des nombreux visiteurs du musée, et surtout disposés de manière à faciliter les études historiques nationales.

Préparations de pièces anatomiques.

La collection des squelettes de mammifères et d'oiseaux s'est augmentée depuis deux ans d'échantillons, mais que le défaut d'un local spécial oblige de disséminer.

Le Conseil d'Etat n'a pas perdu de vue l'agrandissement du musée. Des plans ont été dressés en vue de transporter le cabinet et l'auditoire de physique, dans le bâtiment au nord de la cour du collège, mais comme cette question se lie à l'étude d'un plan d'ensemble pour les établissements académiques et que ce plan a donné lieu à quelques observations qu'il faut examiner, la question du transport du cabinet de physique dans un autre local ne peut être traitée isolément.

Le musée obtient d'ailleurs de plus en plus la faveur du public qui le visite avec un intérêt toujours croissant. Il est tenu dans le meilleur ordre.

Musée Arlaud.

Depuis le dernier rapport, 14 nouveaux tableaux ornent le musée, et dans ce nombre figurent deux tableaux achetés par l'Etat, savoir : le paysage de M. Calame, qui a été exposé dès le mois de mai, et un tableau de l'école espagnole.

Tous les autres proviennent de dons faits par des particuliers.

M. Mayor de la Gordanne, a légué au musée une somme de 2000 fr. qui sera en partie affectée à l'achat d'un tableau commandé à un jeune peintre vaudois.

M. Arlaud continue à apporter à la direction de cet établissement les soins qu'on pouvait attendre de son zèle éclairé et de l'intérêt qu'il a mis à la fondation de cette institution.

Instruments d'astronomie.

Ils sont toujours dans le même état ; ils ne peuvent être utilisés dans le local où ils sont placés maintenant.

ÉCOLES SPÉCIALES ATTACHÉES A L'ACADÉMIE ET AU COLLÈGE
CANTONAL.

Ecole de dessin.

L'école de dessin a été fréquentée par :

15 élèves du gymnase ; les leçons sont facultatives pour eux.

126 élèves du collège inférieur.

42 élèves industriels fréquentent les leçons du soir.

28 jeunes filles fréquentent les leçons instituées par M. Arlaud, en faveur des jeunes personnes du sexe.

Le nombre des élèves prouve d'une manière évidente que cette école continue de prospérer.

Ecole de gymnastique.

Le nouveau maître a su imprimer d'abord une grande ardeur pour les exercices de gymnastique. Mais malheureusement ce zèle ne s'est pas soutenu chez les élèves. L'hiver d'abord, puis les approches des examens, multiplient les demandes de dispense ; demandes qu'il est rarement possible de repousser, attendu qu'elles sont ordinairement fondées sur des motifs dont l'appréciation ne peut guères appartenir qu'aux parents, comme la santé, les travaux domestiques, etc.

Les élèves de l'école normale des régents reçoivent aussi des leçons de gymnastique ; mais le temps qu'ils y consacrent est insuffisant. Une heure de leçons par semaine ne peut leur donner la souplesse et l'agilité qu'ils ont besoin d'acquérir, et l'on comprend que le résultat de ce court exercice ne peut être bien satisfaisant.

Ecole d'équitation.

Il n'y a aucune observation à faire sur cet établissement.

Exercices militaires du collège cantonal.

Les exercices militaires du collège cantonal ont présenté un résultat satisfaisant pendant l'année 1843 ; ils ont été plus fréquentés, particulièrement à la fin de l'année. Les revues du printemps ont fait voir des progrès dans la tenue et l'exécution des manœuvres. En général, les élèves y prennent part avec plaisir ; mais on éprouve toujours beaucoup de difficultés à réprimer les absences.

Pendant l'été, les revues ont été exercées avec soin par MM. les instructeurs. M. le chef-inspecteur a enseigné aux élèves les plus avancés quelques mouvements de force et quelques-uns des travaux du génie, en rapport avec leurs études physiques ou mathématiques.

POLICE DE SANTÉ.

Police de santé des hommes.

Une partie des séances du conseil de santé a été consacrée à la discussion du projet de la loi sanitaire. Ce travail étant terminé, un exemplaire du projet fut envoyé à chacun des médecins, chirurgiens, pharmaciens et vétérinaires du canton, avec la demande, que les observations qu'ils croiraient utiles de présenter fussent envoyées au Conseil d'Etat avant ses délibérations. Maintenant ce projet a été définitivement arrêté par le Conseil d'Etat, et peut être présenté au Grand Conseil.

Santé publique, endémies, épidémies.

En général, l'état sanitaire du canton a été satisfaisant, si l'on excepte toutefois une partie du district d'Aigle, où une dysenterie épidémique a sévi pendant les mois d'août, septembre et octobre. Une épidémie d'une même nature régnait depuis près d'une année dans le voisinage de ce district, dans les dixains